



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)
MAIRIE
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

Objet : OHM INGENIERIE – travaux de détection et de géo référencement de réseau souterrain non intrusif, cour Trompe Souris, rue du Champ de la Grange à Saint-Georges-du-Bois, du 6 au 8 novembre 2025.

ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;

VU le code de la Voirie Routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;

Vu la demande de l'entreprise OHM INGENIERIE, 3 rue de la Magdeleine 72200 LA FLECHE, en vue de réaliser des travaux de détection et de géo référencement de réseau souterrain non intrusif, cour Trompe Souris et rue du Champ de la Grange à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe), du 6 au 8 novembre 2025

Considérant que ces travaux vont entraîner une gêne au niveau de la circulation,

A R R E T E

Article 1 : L'entreprise OHM INGENIERIE est autorisée à occuper le domaine public, cour Trompe Souris et à l'entrée du lotissement du Champ de la Grange à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe), en vue de réaliser des travaux de détection et de géo référencement de réseau souterrain non intrusif.

Article 2 : La circulation sera alternée manuellement suite au rétrécissement de chaussée prévu.

Article 3 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux et considéré comme gênant (Art. R. 417-10 – Enlèvement de véhicules – apposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

Article 4 : La présente autorisation est accordée du 6 au 8 novembre 2025

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise OHM INGENIERIE a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 6 : Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 23 octobre 2025.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées. Pour le Maire, Jacky LEBouc, Adjoint.

